

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 1^{er} MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le premier du mois de mars à vingt heures trente, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de PUISEAUX sous la présidence de Monsieur TOURAINE Michel, Maire.

Etaient présents : M. TOURAINE Michel Maire, Mme BAINARD Corinne 1^{ère} adjointe, M. Pierre SAINT 2^{ème} adjoint, Mme DESFAUCHEUX Sophie 3^{ème} adjointe M. POUGAT Patrick 4^{ème} adjoint, Mme MALÉ Angélique, M. DELYS Frédéric, Mme VACHER Véronique, MM. GOSSE Jean-Luc, THENARD Philippe, M. BELLIARD Jean-Claude, Mme CHEZIERE Marie-Line, MM. NAULEAU Luc, LEJEUNE Daniel.

Absents excusés : M. BIGOT Ludovic, Mme DUCHESNE Céline (procuration à M. TOURAINE Michel), Mme VANDYSTADT Sophie (procuration à M. BESSE David), Mme BARCOU Christine (procuration à M. Pierre SAINT), Mme HERBLOT Marie-Claude.

Absents: Mmes BOCQUET Nadine LESCALLIER Magali, MM. BESSE David, Mme FOURNIER Véronique.

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 dudit code, Mme MALÉ Angélique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2017 à l'approbation des conseillers municipaux. Il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de rajouter une question à l'ordre du jour : la désignation des délégués qui siègeront au Syndicat pour la gestion de la fourrière animale pour les Communes et Communautés de Communes. Les élus acceptent de rajouter cette question à l'ordre du jour qui apparaîtra au chapitre Administration Générale.

I) **FINANCES**

A) **BUDGET :**

1) **Aménagement de voirie au Hameau du Pont : Approbation du plan de financement pour demandes de subventions**

Le Conseil, à l'unanimité,

Après délibération,

ADOPTE le projet d'aménagement de voirie au Hameau du Pont,

ARRETE le plan de financement tel que présenté par Madame la Responsable des Finances Communales pour réaliser le projet d'aménagement de voirie au Hameau du Pont.

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à ce projet.

2) **Aménagement du Chemin de la Messe : Approbation du plan de financement pour demandes de subventions**

Le Conseil, à l'unanimité,

Après délibération,

ADOPTE le projet de liaison douce du chemin de la Messe,

ARRETE le plan de financement tel que présenté par Madame la Responsable des Finances Communales pour réaliser le projet de liaison douce du chemin de la Messe

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à ce projet.

3) Installation de bornes électriques : Approbation du plan de financement pour demandes de subventions

Le Conseil, à l'unanimité,

Après délibération,

ADOPTE le projet d'installation de bornes électriques,

ARRETE le plan de financement tel que présenté par Madame la Responsable des Finances Communales pour réaliser le projet d'installation de bornes électriques.

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à ce projet.

4) Renouvellement de garantie d'emprunt pour Vallogis après renégociation des taux d'emprunt :

Le Conseil, à l'unanimité,

Après délibération,

ARRETE le dispositif suivant pour le renouvellement de sa garantie concernant l'emprunt n° 746 1971 :

Le Conseil, à l'unanimité,

Après délibération,

ARRETE le dispositif suivant pour le renouvellement de sa garantie concernant l'emprunt n° 5986991 :

5) Assurance dommage ouvrage pour la salle des fêtes :

Le Conseil, à l'unanimité,

Après délibération,

AUTORISE le Maire à souscrire une assurance dommage ouvrage pour les travaux de réfection de la salle des fêtes. Le montant de la cotisation est estimé à 4 113. 58 HT soit 4 374.80 € TTC (TVA à 9 %).

6) Vote des subventions 2017 aux associations.

Le Conseil,

Après avoir pris connaissance des demandes effectuées par différents présidents d'associations et de la liste des subventions accordées en 2016,

Considérant la conjoncture économique,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu l'article L. 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales

VOTE les subventions

AUTORISE monsieur le Maire à verser les différentes subventions dont les crédits seront prélevés à l'article 6574 ou 6281 du budget primitif 2017.

II) **PERSONNEL :**

A) **SERVICE TECHNIQUE :**

1) **Création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} juin 2017 :**

Le Conseil, à l'unanimité,

Après délibération,

Considérant les besoins du service,

DECIDE de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juin 2017.

Les crédits seront prélevés au chapitre 012 du BP en cours.

B) SERVICE ESPACES VERTS :

- 1) Création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps incomplet à compter du 1^{er} juin 2017 :

Le Conseil, à l'unanimité,

Après délibération,

Considérant les besoins du service,

DECIDE de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps incomplet à raison de 28/35^{ème} à compter du 1^{er} juin 2017.

Les crédits seront prélevés au chapitre 012 du BP en cours.

III) ADMINISTRATION GENERALE :

A) SERVICE ASSAINISSEMENT :

- 1) Contrôle de branchement au tout à l'égout communal à l'occasion d'une vente :

Le Conseil, à l'unanimité,

Après délibération,

INSTAURE l'obligation du contrôle de branchement au tout à l'égout communal à l'occasion d'une vente.

PRECISE que ce contrôle sera à la charge du vendeur de l'immeuble.

DEMANDE que soit rappelé au propriétaire l'obligation d'exécuter les travaux de raccordement dès lors que le réseau d'assainissement dessert la rue de l'immeuble à vendre.

B) DESIGNATION DES MEMBRES REPRESENTANT LA COMMUNE AU SEIN DU SYNDICAT POUR LA GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALE DES COMMUNES ET COMMUNAUTES DU LOIRET

Le conseil municipal, après délibération,

DESIGNE à l'unanimité :

Monsieur THENARD Philippe délégué titulaire de la commune au sein du comité syndical du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret,

Madame MALÉ Angélique déléguée suppléante de la commune au sein du comité syndical du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret,

Outre sa transmission au contrôle de légalité de la sous-préfecture de Pithiviers, la présente délibération sera par ailleurs adressée, pour information, à l'Association des Maires du Loiret.

IV) INFORMATION :

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de remerciements de l'association « Le Souvenir Français » qui l'avait convié à son assemblée départementale le 11 février dernier.

Monsieur le Maire informe l'assemblée sur la composition de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) :

Membres titulaires : MM TOURAINE et GOSSE

Membres suppléants : Mmes BAINARD et HERBLOT.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commission des finances se réunira le MARDI 28 MARS à 20 heures pour examiner les projets de budgets primitifs

La prochaine séance est fixée au MERCREDI 05 AVRIL 2017.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole,

La séance est levée à 21 heures 30.

Fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Le Maire,
Michel TOURAINE